



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-40459>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-40459**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville d'Eaubonne

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : SERVICE DE RESTAURATION EN LIAISON FROIDE POUR LA VILLE D'EAUBONNE : RESTAURATION SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

Description : SERVICE DE RESTAURATION EN LIAISON FROIDE POUR LA VILLE D'EAUBONNE : RESTAURATION SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

Identifiant de la procédure : 5188beb7-405d-4013-85fd-30df961a850a

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : En application des articles L.2123-1 2°) et R.2123-1 à -7 du Code de la commande publique, la présente consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte. La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en raison de son objet conformément à l'article R.2123-1 3°) du Code de la commande publique. En effet l'accord-cadre concerne des prestations relevant de la liste publiée dans l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques (NOR : ECOM1831822V / JORF n°0077 du 31 mars 2019). La présente consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire, à bon de commande, dont les prix seront ceux fixés au bordereau des prix unitaires (B.P.U.) et appliqués aux quantités réellement exécutées. L'accord-cadre sera conclu sans montant minimum annuel de commande et avec un montant maximum annuel de commande de 2 800 000,00 euros HT. Le lot n°02 « Service de restauration en liaison froide pour les besoins de la Petite Enfance de la Ville d'Eaubonne » sera passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, car celui-ci répond aux conditions fixées dans le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55523100 Services de restauration scolaire

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Une visite des sites de restauration de la Ville est obligatoire pour l'ensemble des candidats à la présente consultation. Les modalités de participation à cette visite sont décrites à l'article 1.11 du Règlement de la Consultation (R.C.);

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Service de restauration en liaison froide pour la restauration scolaire - périscolaire - extrascolaire de la Ville d'Eaubonne.

Description : Service de restauration en liaison froide pour la restauration scolaire - périscolaire - extrascolaire de la Ville d'Eaubonne.

Identifiant interne : 2024-007-01

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55523100 Services de restauration scolaire

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Informations complémentaires : Les prestations qui feront l'objet de l'accord-cadre s'exécuteront sur le territoire de la ville d'Eaubonne, dans les différents satellites de restauration scolaire.

5.1.3 Durée estimée

Autre durée : Inconnu

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 11,200,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Il est notamment porté à l'attention des candidats qu'au titre de la présente consultation les prestations attendues devront respecter les dispositions de la loi Egalim qui impose que les repas contiennent 50% de produits

durables ou sous signe d'origine de qualité. Comme le dispose l'article 257 de la Loi Climat et Résilience, les viandes et produits de la mer devront également répondre à des critères de qualité et de durabilité à hauteur de 60% au minimum. Les repas devront contenir un pourcentage de produits bio ou en conserve bio compris entre 20 % et 30 % en valeur d'achat. Les candidats devront indiquer clairement dans leur offre leur engagement relatif à la part de produit bio qui restera fixe pour toute la période de l'accord-cadre. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'Acheteur exige au titre de la présente consultation que, dans le cadre de l'exécution des prestations et indépendamment du niveau d'engagement sur la part de bio en valeur d'achat, 6 composantes BIO soit impérativement prévues par semaine. Ces composantes devront être intégrées dans les repas du quotidien et les repas froids. Le pain doit obligatoirement être BIO mais n'est pas comptabilisé dans les 6 composantes.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Les éléments permettant de juger la capacité technique et professionnelle des candidats figurent à l'article 3.1 du Règlement de la consultation (R.C.).

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Les éléments permettant de juger la capacité économique et financière des candidats figurent à l'article 3.1 du Règlement de la consultation (R.C.).

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Les éléments permettant de juger l'aptitude à exercer l'activité professionnelle des candidats (au regard de leur situation juridique) figurent à l'article 3.1 du Règlement de la consultation (R.C.).

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Développement durable apprécié à partir des éléments de réponse aux sous-critères figurant à l'article 5.3 du Règlement de la Consultation (R.C.).

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique appréciée à partir des éléments de réponse aux sous-critères figurant à l'article 5.3 du Règlement de la Consultation (R.C.).

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Prix

Description : Apprécie à partir du montant total en euros H.T. de l'offre au regard du Devis Quantitatif Estimatif non contractuel.

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 09/04/2024 à 12:00

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 19/04/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 19/04/2024 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : En cas de litige et pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, le tribunal compétent auquel les candidats doivent s'adresser est le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. Les voies et délais de recours offerts au candidats sont listés à l'article 8 du Règlement de la Consultation (R.C.).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Justification de la durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre prendra effet à compter du 1er septembre 2024 ou de sa notification à son titulaire si celle-ci est postérieure et sera conclu pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement trois (3) fois, par période d'un an, sans que sa durée n'excède quatre (4) ans au total. L'Acheteur peut mettre fin à l'accord-cadre à l'expiration de chaque période, à charge pour lui d'en informer le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins six (6) mois avant la fin de la période en cours. Le titulaire peut quant à lui informer la Ville de sa décision de se dégager de l'accord-cadre par lettre recommandée avec accusé de

réception au moins six (6) mois avant la fin de la période en cours. Dans tous les cas, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville d'Eaubonne

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement : 17950702500015

Adresse postale : 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322

Ville : Cergy-Pontoise cedex

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : +33130173400

Adresse internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville d'Eaubonne

Numéro d'enregistrement : 21950203600011

Adresse postale : 1 rue d'Enghien

Ville : Eaubonne

Code postal : 95600

Pays : France

Adresse électronique : service-marches@eaubonne.fr

Téléphone : +33134273371

Profil de l'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 22c7d95c-6da5-4549-9d3f-a2e8ef9c7887-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : la date de remise des offres est décalée au 19/04/2024 12h00.

10.1 Modification

Description des modifications : la date de remise des offres est décalée au 19/04/2024 12h00.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : bb5ed20c-21cb-4d96-89a2-0ccf69bce0d8 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché – régime assoupli

Date d'envoi de l'avis : 05/04/2024 à 15:36

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/04/2024